



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 75885	<b>De M. Jacques Bompard</b> ( Non inscrit - Vaucluse )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Défense		<b>Ministère attributaire</b> > Défense
<b>Rubrique</b> > défense	<b>Tête d'analyse</b> > marine	<b>Analyse</b> > frégates. livraison. calendrier.
Question publiée au JO le : <b>17/03/2015</b> Réponse publiée au JO le : <b>16/06/2015</b> page : <b>4533</b>		

### Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la nécessité de la marine Française d'acquérir d'ici 2025 une flotte de quinze frégates de premier rang. Selon le site américain *Global Firepower*, la France est la sixième meilleure armée du monde. Le prestige de la France à l'étranger passe par cette force de persuasion. Elle est aussi nécessaire pour la sécurité de notre territoire et de nos intérêts. Aussi est-il vital pour la marine que soient respectées les conditions fixées par le livre de la défense. Il est indispensable que d'ici 2025, la flotte de quinze frégates de premier rang que la marine demande soit octroyée. Les sources d'anxiété sont nombreuses : la baisse du budget allouée aux armées ; la vente de *La Normandie*, navire que la marine aurait dû recevoir mais qui a été vendu à l'Égypte le 16 février 2015 ; et les frégates qui doivent être livrées mais ne le sont pas encore tels : *L'Aquitaine*, *La Provence* et *Le Languedoc*. Il lui demande si le Gouvernement tiendra ses promesses et accordera comme il est prévu la flotte due à la marine.

### Texte de la réponse

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale remis le 29 avril 2013 au Président de la République prend en compte l'évolution de l'environnement stratégique international depuis le Livre blanc de 2008 et traduit la volonté de la France d'assumer ses ambitions face à la permanence des menaces. Il vise à donner à nos armées les moyens de remplir leurs trois missions principales avec des moyens adaptés à chaque situation. Elles mettront en oeuvre la stratégie de dissuasion à l'aide des deux composantes océanique et aéroportée. Elles assureront la protection du territoire national et des Français contre l'ensemble des risques et des menaces, en particulier le terrorisme et les cyberattaques. Elles interviendront à l'extérieur pour protéger les ressortissants français et européens, défendre les intérêts de la France dans le monde et honorer nos engagements internationaux. A cet effet, pour ce qui concerne la seule composante océanique, les forces navales seront dotées de 4 sous-marins lanceurs d'engins, de 6 sous-marins d'attaque, du porte-avions Charles de Gaulle, de 15 frégates de premier rang, d'une quinzaine de patrouilleurs, de 6 frégates de surveillance, de 3 bâtiments de projection et de commandement, d'avions de patrouille maritime, ainsi que d'une capacité de guerre des mines apte à la protection de nos approches et à la projection en opération extérieure. S'agissant plus particulièrement de la cible des 15 frégates de premier rang, il convient de préciser que le prélèvement au profit de l'Égypte de la frégate européenne multi-missions (FREMM), ex « Normandie », dont la livraison à la marine nationale était prévue pour la fin de l'année 2014, nécessite de réviser la cadence de production actuelle des FREMM afin de ne pas fragiliser la composante de la lutte anti-sous-marine. A cet égard, l'actualisation de la loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019 améliorera la cohérence d'ensemble des programmes de production actuels et futurs de ces navires. C'est dans ce contexte que la production des FREMM se poursuivra dans l'avenir avec pour objectif d'avancer la livraison de la 6e FREMM avant la fin de l'année 2019 et de livrer deux autres unités d'ici à 2022. Pour compléter ce dispositif et répondre au principe de différenciation, les



programmes de rénovation des frégates légères furtives (FLF) et de réalisation des frégates de taille intermédiaire (FTI) seront lancés pour disposer, de manière garantie et ajustée dans la durée, de frégates de complément aux FREMM et aux 2 frégates de défense aérienne « Horizon ». Le ministre a annoncé, le 29 mai dernier, que le programme FTI serait avancé de près de deux ans. Cette décision se traduira par une première livraison de cet équipement dès 2023.